



Nouvelles normes :  
commerces, services...  
Êtes-vous prêts ?

## Guide d'accessibilité aux commerces des personnes en situation de handicap

Informations à l'usage des commerçants



# « L'accessibilité à tout pour tous »

La loi du 11 février 2005 exprime le principe « d'accès à tout pour tous ». Les entreprises commerciales et artisanales qui reçoivent du public sont donc concernées par la réglementation.

Cette fiche rappelle la réglementation applicable aux commerces de proximité et de détail de la 5<sup>e</sup> catégorie. Elle présente les illustrations de préconisations d'accessibilité et les enjeux commerciaux de l'accessibilité au travers de « bonnes pratiques » à mettre en place. Les commerces de proximité de l'artisanat et les commerces de détail sont en général classés dans la 5<sup>e</sup> catégorie. La 5<sup>e</sup> catégorie correspond aux établissements dans lesquels l'effectif du public n'atteint pas les chiffres exprimés par le tableau ci-dessous. Pour cette catégorie, seul l'effectif du public est pris en compte. Le classement en catégorie 5 intervient lorsque cet effectif ne dépasse aucune des limites indiquées dans le seuil maximum du tableau ci-dessous :

## Pictogrammes communs



Personne à mobilité réduite



Personne ayant une déficience motrice



Personne ayant une déficience visuelle



Personne ayant une déficience auditive



Personne ayant une déficience mentale

	Établissements Recevant du Public (ERP) catégorie 5	Effectif sous-sol	Effectif total des étages	Effectif total de tous les niveaux
M	Magasins de vente, centres commerciaux	100	100	200
N	Restaurants, cafés, bars, brasseries, etc.	100	200	200
O	Hôtels, Pensions de famille etc.			100
T	Salles d'exposition à vocation commerciale	100	100	200

Sous-sol + Total des étages = Seuil maximum de public à tous les niveaux : à ne pas dépasser

## Pour être accessibles avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015 :

les établissements recevant du public classés 5<sup>e</sup> catégorie existants déjà doivent pouvoir fournir l'ensemble des prestations dans une partie du bâtiment accessible aux personnes en situation de handicap.

